

**GATINEAU**

**POUR**

**LA**

**VIE**

# Bilan annuel de l'eau 2019

Service de l'environnement



Comité plénier | 15 septembre 2020



## Contexte

Dans le cadre de la Stratégie Québécoise d'Économie en Eau Potable (SQEEP), la Ville de Gatineau doit produire annuellement un rapport sur la gestion de l'eau sur son territoire (Bilan de l'eau).

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige que le rapport annuel de l'eau soit approuvé par le conseil municipal.

Les sommes versées en subvention pour les infrastructures en eau sont conditionnelles à l'approbation annuelle du bilan de l'eau.

# Plan de présentation

- Principes généraux de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- Bilan annuel de l'eau 2019
- Plan d'action 2020
- Recommandation

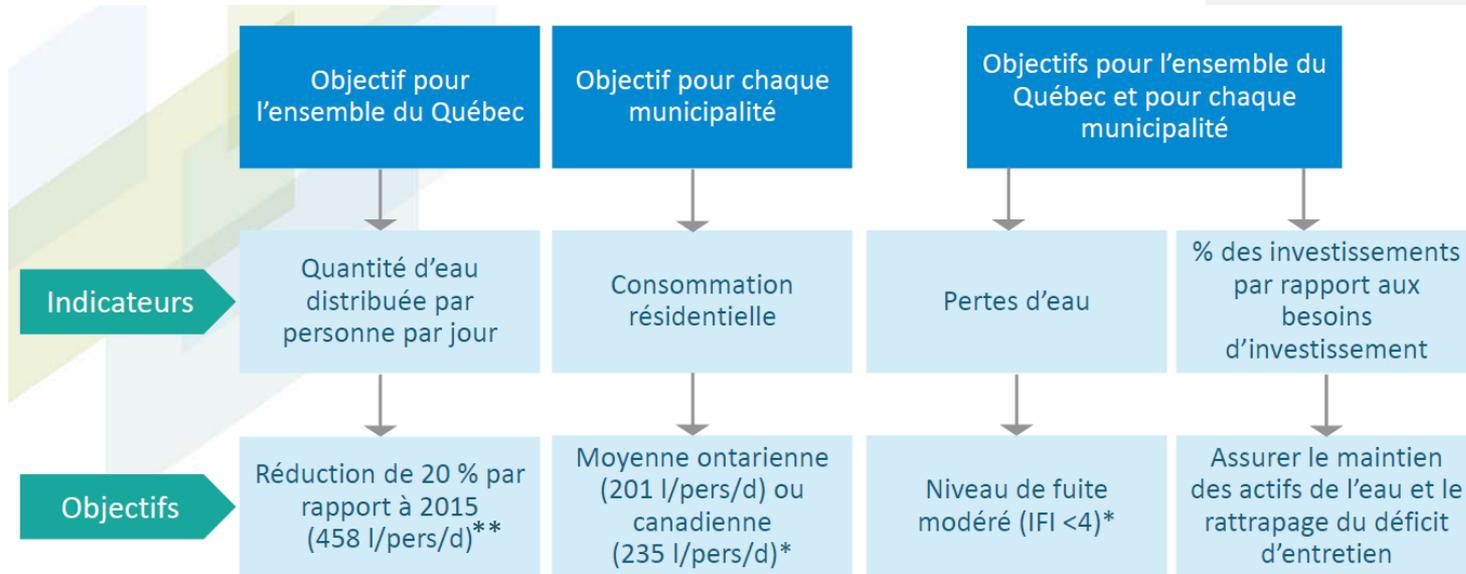
# Principes généraux de la Stratégie d'économie d'eau potable

---

# Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

- Stratégie volontaire qui s'inscrit dans le contexte mondial de resserrement des politiques relatives à l'eau
- Stratégie qui est liée à une clause d'écoconditionnalité dans les subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation.
- SQEEP 2011-2017 : permis aux municipalités d'acquérir les outils nécessaires afin de poser un diagnostic clair et précis sur l'utilisation de l'eau dans chaque territoire par rapport aux normes reconnues.
- SQEEP 2019 – 2025 – OBJECTIFS
  - la réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015
  - l'atteinte d'un niveau de fuites modéré selon l'indice de l'International Water Association
  - l'augmentation progressive des investissements nécessaires pour réaliser le maintien d'actifs de façon pérenne tout en éliminant graduellement le déficit d'entretien

# SQEEP 2019-2025- Indicateurs et objectifs



\*Objectifs adaptés selon les particularités de chaque municipalité

\*\* l/pers/d représente le nombre de litre par personne par jour (l/pers/j)

# Bilan annuel de l'eau 2019

---

# Bilan annuel de l'eau 2019

Résultats des indicateurs :

Indicateurs	Objectifs	Résultats (VdG)
Quantité d'eau distribuée	458 l/pers/j <sup>1</sup>	367 l/pers/j
Consommation résidentielle estimée	≤ 220 l/pers/j <sup>2</sup>	250 l/pers/j <sup>3</sup>

1 **Objectif provincial**, i.e. moyenne obtenue pour l'ensemble des municipalités participantes du Québec

2 **Objectif individuel** pour la Ville de Gatineau

3 La consommation résidentielle a été estimée à 250 l/pers/j puisque nous n'avons pas actuellement de mesure de consommation résidentielle pour la Ville de Gatineau. Cependant, cette donnée sera mesurée pour le Bilan 2020 grâce à la sectorisation réalisée cette année.

# Bilan annuel de l'eau 2019

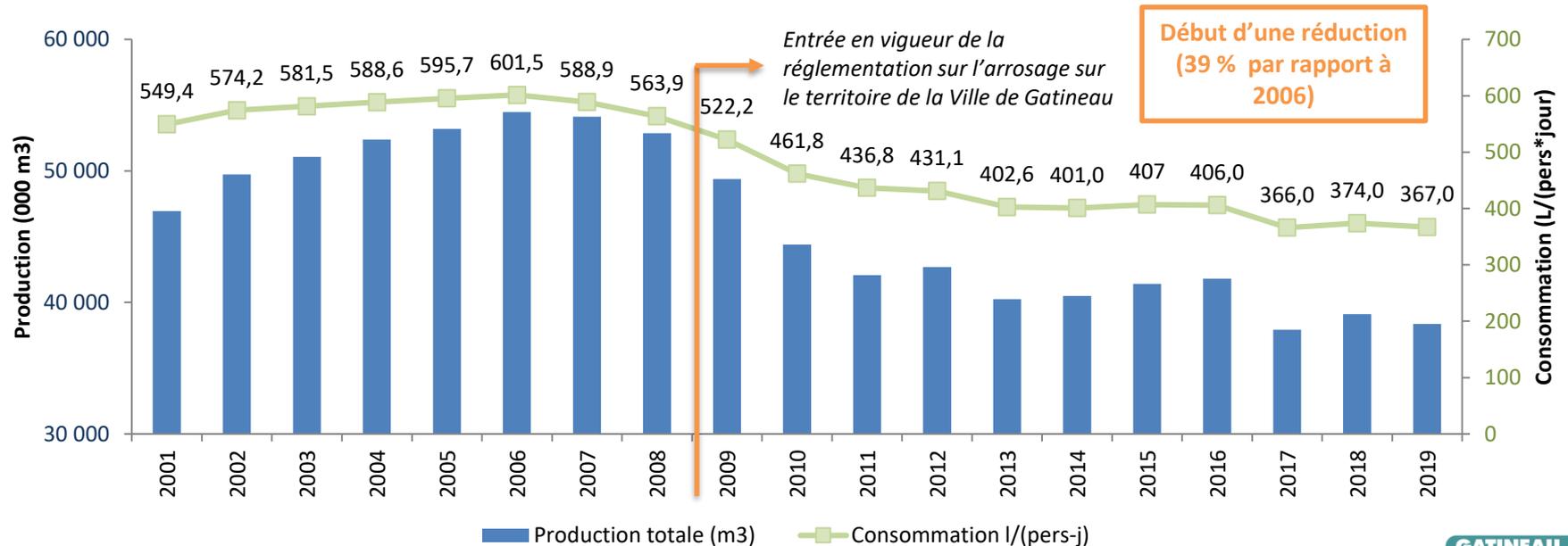
Résultats des indicateurs :

Indice de fuite dans les infrastructures (IFI)	Objectif	Résultat 2019
Ville de Gatineau	4.0	3.1

Le Bilan de l'eau 2019 contient maintenant un seul réseau d'eau potable au lieu de quatre et représente l'ensemble de la Ville et non la consommation par secteur.

# Bilan annuel de l'eau 2019

Consommation et production d'eau depuis 2001 :



# Bilan annuel de l'eau 2019

## Programme de détection de fuites

- Le programme de détection et de réparation de fuites a été mis sur pied en 2010
- En 2019, le programme de détection de fuites a permis de :
  - Détecter et réparer 73 fuites
  - Économiser environ 8 375 m<sup>3</sup>/jour ou l'équivalent de 209 piscines hors terre (21 pieds de diamètre) d'eau potable
- En combinant les bris au programme de détection de fuites, en 2019, 393 réparations ont été effectuées sur des conduites et des branchements de services (privés et publics).

# Bilan annuel de l'eau 2019

## Règlement sur l'utilisation d'eau potable (482-2009)

Pendant la période estivale, l'équipe de préposés à la réglementation parcourt le territoire pour assurer l'application du règlement sur l'arrosage, généralement entre les mois de mai et août.

	2018	2019
Avis de courtoisie	312	210
Constat d'infraction	576	550
<b>Total</b>	<b>888</b>	<b>760</b>

# Plan d'action 2020

---

# Plan d'action 2020

- **Général:**
  - Déposer le Bilan de l'eau 2019 au MAMH – *À venir*
  - Mettre sur pieds un comité de gouvernance et un comité technique pour la réalisation des actions dans une collaboration interservices (priorité opérationnelle 2020) - *Fait*
  - Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau – *En cours*
  - Continuer l'installation des compteurs d'eau dans les ICI et édifices municipaux – *En cours*
- **Pertes d'eau :**
  - Continuer le contrôle actif des fuites sur l'équivalent de 150 % - *En cours*
  - Remplacer des purges en continu par des purges programmables – *En cours*
- **Consommation d'eau :**
  - Réaliser une sectorisation pour estimation de la consommation d'eau résidentielle- *En cours*
  - Continuer les programmes de sensibilisation sur l'économie d'eau - *Fait*
  - Continuer la présence des préposés à la réglementation pour l'arrosage- *Fait*

# Recommandation

## CP-ENV-2020-003

Accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau 2019.

# ANNEXES

---

# Bilan annuel de l'eau 2019

## Règlement sur l'utilisation d'eau potable (482-2009)

Pendant la période estivale, l'équipe de préposés à la réglementation parcourt le territoire pour assurer l'application du règlement sur l'arrosage, généralement entre les mois de mai et août.

	2018	2019	2020
<b>Avis de courtoisie</b>	312	210	323
<b>Constat d'infraction</b>	576	550	181
<b>Total</b>	888	760	504*

\*Le nombre de constat est inférieur aux années précédentes principalement dû à la COVID-19. L'équipe de préposés commence ses activités 4 semaines plus tard et est à court d'un membre. De plus, les données pour 2020 sont en date du 26 août 2020.